

4. ETUDE DES BESOINS ACTUELS, DES OBJECTIFS ET
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU FUTUR MARCHÉ

4.1 ETUDE DES BESOINS THEORIQUES ACTUELS

L'analyse des pointes de fréquentation du foirail depuis 1972 a été faite à partir des statistiques de la Régie Municipale.

Les résultats sont donnés dans le tableau ci-dessous par catégorie d'animaux :

Tableau 8 - ANALYSE DES POINTES DE FREQUENTATION DU FOIRAIL DE BOURG DEPUIS 1972

. CROS BOVINS : Analyse des pointes > 1 000 bêtes par foire											
ANNEE	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Moyenne des pointes	1 130	1 200	1 220	1 245	1 255	1 120	1 140	1 120	1 110	1 130	1 160
Pointe Maximum	1 300	1 450	1 450	1 550	1 600	1 600	1 518	1 429	1 210	1 171	1 274
. VEAUX : Analyse des pointes > 900 bêtes par foire											
ANNEE	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Moyenne des pointes	1 005	1 040	1 130	1 155	1 050	1 020	1 020	-	-	-	-
Pointe Maximum	1 109	1 217	1 433	1 767	1 300	1 288	1 045	785	644	257	129
. OVINS - CAPRINS											
ANNEE	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Pointe Maximum	210	270	230	260	270	230	185	184	210	213	152
. PORCINS : Analyse des pointes > 800 bêtes par foire											
ANNEE	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Moyenne des pointes	1 050	910	920	870	-	-	-	-	-	-	-
Pointe Maximum	1 614	1 000	1 054	961	766	793	704	472	446	491	335

Pour les équidés la pointe maximum est de l'ordre de 250 têtes, cette pointe a lieu lors de la foire traditionnelle aux chevaux de septembre

Cette approche fréquentielle permettrait d'estimer à postériori les besoins théoriques actuels au vu des pointes de fréquentation des 10 dernières années. Ainsi, selon le seuil de risque que l'on accepte, en prenant par exemple soit la pointe maximum, soit la moyenne des pointes, on obtient un dimensionnement du futur marché.

	Pour un équipement sur la pointe maximum	Pour un équipement sur une moyenne de pointes
	-----	-----
. Gros bovins	1 600 places	1 300 places
. Veaux + Broutards	1 700 places	1 200 places
. Ovins - Caprins	270 places	270 places
. Porcelets	1 600 places	1 200 places

Cette approche à postériori, permet de fixer les idées, mais est bien sûr insuffisante. Elle ne tient compte ni des évolutions récentes (quasi-disparition du marché aux veaux), ni des nouvelles perspectives de développement liées au projet du futur marché.

4.2 OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU FUTUR MARCHE

42.1 Caractéristiques et tendances évolutives des systèmes d'élevage en RHONE ALPES et dans l'AIN

Pour le propos qui nous intéresse on se contentera de résumer les grandes caractéristiques des systèmes d'élevage et de leurs évolutions dans la région RHONES-ALPES.

L'élevage bovin régional est caractérisé par son atomisation (4 animaux en moyenne par exploitation en 1976). Ceci est dû au fait que la majorité des éleveurs produisent encore principalement du lait dans le cadre de petits troupeaux dans lesquels la vache de réforme est un sous produit de l'exploitation qui constitue encore actuellement près de 60 % de la production de viande en tonnage.

Depuis un quinzaine d'année le nombre d'ateliers spécialisés de vaches allaitantes est par contre en augmentation croissante, tout particulièrement dans les départements de l'AIN, de l'ISERE et du RHONE (Cf. tableau 10 ci-après).

Tableau 10 - EVOLUTION DU NOMBRE DE VACHES ALLAITANTES EN RHONE-ALPES

	NOMBRE DE VACHES ALLAITANTES EN 1979	% EVOLUTION 70/79	% EVOLUTION 77/79
AIN	9 000	+ 157 %	+ 50 %
ARDECHE	1 800	+ 38 %	0 %
DROME	1 100	+ 175 %	+ 38 %
ISERE	13 500	+ 285 %	+ 29 %
LOIRE	38 000	+ 73 %	+ 5 %
RHONE	6 000	+ 9	+ 71 %
SAVOIR	1 600	très fort	+ 7 %
HAUTE-SAVOIE	4 500		- 10 %
RHONE-ALPES	75 500	+ 109 %	+ 16 %

(SOURCE SRSA
1979 - Etat.VI)

Si la production de bovins "maigres" est en augmentation depuis plusieurs années, la production de viande de gros bovins également, avec une nette reprise des abattages dans la région notamment pour les femelles et mâles de plus de 36 mois.

Cependant les petits ateliers d'embouche qui se développent çà et là dans la région apparaissent bien plus comme des solutions pratiques qui permettent de valoriser des surfaces en herbe sur lesquelles il n'y a rien d'autre à faire de mieux, plutôt qu'une véritable spécialisation viande.

En 1976 la production de viande n'apparaissait comme orientation principale que dans 7,5 % des exploitations pratiquant l'élevage bovin.

Dans l'ensemble ce sont à la fois la production de viande bovine et la production de bovins vivants, notamment de jeunes bovine d'élevage et de broutards, qui ne cessent d'augmenter régulièrement depuis les quinze dernières années. Ceci n'est pas dû uniquement au fait des élevages spécialisés, mais aussi à d'autres phénomènes tels que :

- l'intensification et le concentration des élevages laitiers ;
- l'organisation de la production (production de jeunes bovins par des groupements en particulier) ;
- la pression de la demande extérieure (acheteurs Italiens notamment) ;
- la place privilégiée de RHONE-ALPES comme région de transit.
- l'avenir restreint des élevages hors-sol (porc notamment : problèmes d'environnement et de compétitivité, attitudes psycho-sociologiques).

Ce caractère atomisé et non spécialisé des productions bovines signifie une adaptabilité permanente des éleveurs à la conjoncture, avec une mise en marchés suivant les cours de la viande : *dans ces conditions seuls des grands marchés en vif moderne avec la fonction de ramassage-allotement assurée en partie par les négociants, modernes sont adaptés et permettent de jouer un rôle régulateur ajustant en permanence l'offre à la demande.*

Quand on connaît le poids des ateliers laitiers dans les apports de bovin commercialisés en vif il est également important de connaître les grandes caractéristiques du cheptel laitier régional.

Elles peuvent se résumer comme suit :

- Ralentissement de la diminution des cheptel laitier (-1,5 % par an) depuis 1979 et augmentation de la production par intensification.
- Arrêt de l'holsteinisation avec orientation vers une politique génétique régionale tenant compte des disparités et des spécificités intra-régionales (Cf. tableau 11 ci-après).

Tableau 11 - REPARTITION DES PRINCIPALES RACES LAITIERES EN RHONES-ALPE

(en % des races)

DEPARTEMENTS	PIE NOIRE (Y COMPRIS HOLSTEIN)	PIE ROUGE (Y COMPRIS ABONDANCE)	TARENTEISE TARINE	TOUTES RACES
AIN	21	81 [*]	ε	100
ARDECHE	8	61	20	100
DROME	40	59	ε	100
ISERE	18	79	5	100
LOIRE	51	34	ε	100
RHONE	40	55	ε	100
SAVOIE	3	46	49	100
HAUTE-SAVOIE	4	96	1	100
RHONE-ALPES 1979	24 % (122 000)	65 % (327 000)	7 % (34 000)	100 % (499 200)

(Sources SRSA - Etats VI - 1979)

* La race MONTBELIARDE arrivant largement en tête.

42.2 IMPACT REGIONAL POTENTIEL DU FUTUR MARCHÉ

422.1 Zone d'influence (figure 12 ci-après)

L'identification de l'origine des différents apporteurs et acheteurs du foirail de BOURG-EN-BRESSE montre que la zone d'influence de celui-ci dépasse largement la région RHONE-ALPES avec les départements de la COTE D'OR, le DOUBS, le JURA et la SAONE-ET-LOIRE au nord et la HAUTE-LOIRE au Sud-Ouest.

Les départements du HAUT RHIN et du BAS RHIN n'ont pas été retenus dans la future zone d'influence du marché, les quelques usagers de BOURG venant de ces deux départements ces dernières années étaient surtout des acheteurs.

Il y a lieu de penser que dans l'avenir, ces départements seront davantage drainés par les marchés de RETHEL, NANCY et DIJON.

Le tableau 13 donne les statistiques du cheptel par département dans la zone d'influence du marché de BOURG-EN-BRESSE.

422.2 Objectifs de fréquentation du futur marché

A partir de ces statistiques du cheptel par département, on a émis des hypothèses d'apport par département sur le futur marché de BOURG-EN-BRESSE. Pour cela on a estimé tout d'abord, pour chaque département l'effectif des animaux commercialisables par catégorie, à partir des ratios de fonctionnement (1) du cheptel bovin national, à savoir :

- pour 100 femelles reproductrices, on a (figure 14)
 - . 86 veaux utiles produits
 - . 39 jeunes veaux commercialisés (boucherie et export)
 - . 44 gros bovins, dont 18 broutards embouchés et exportés en maigre, 19 vaches de réformes abattues, 7 génisses de boucherie.

(1) D'après ONIBEV - Schéma de fonctionnement du troupeau bovin en 1978.

Figure 12 - ZONE D'INFLUENCE DU MARCHÉ DE BOURG EN BRESSE



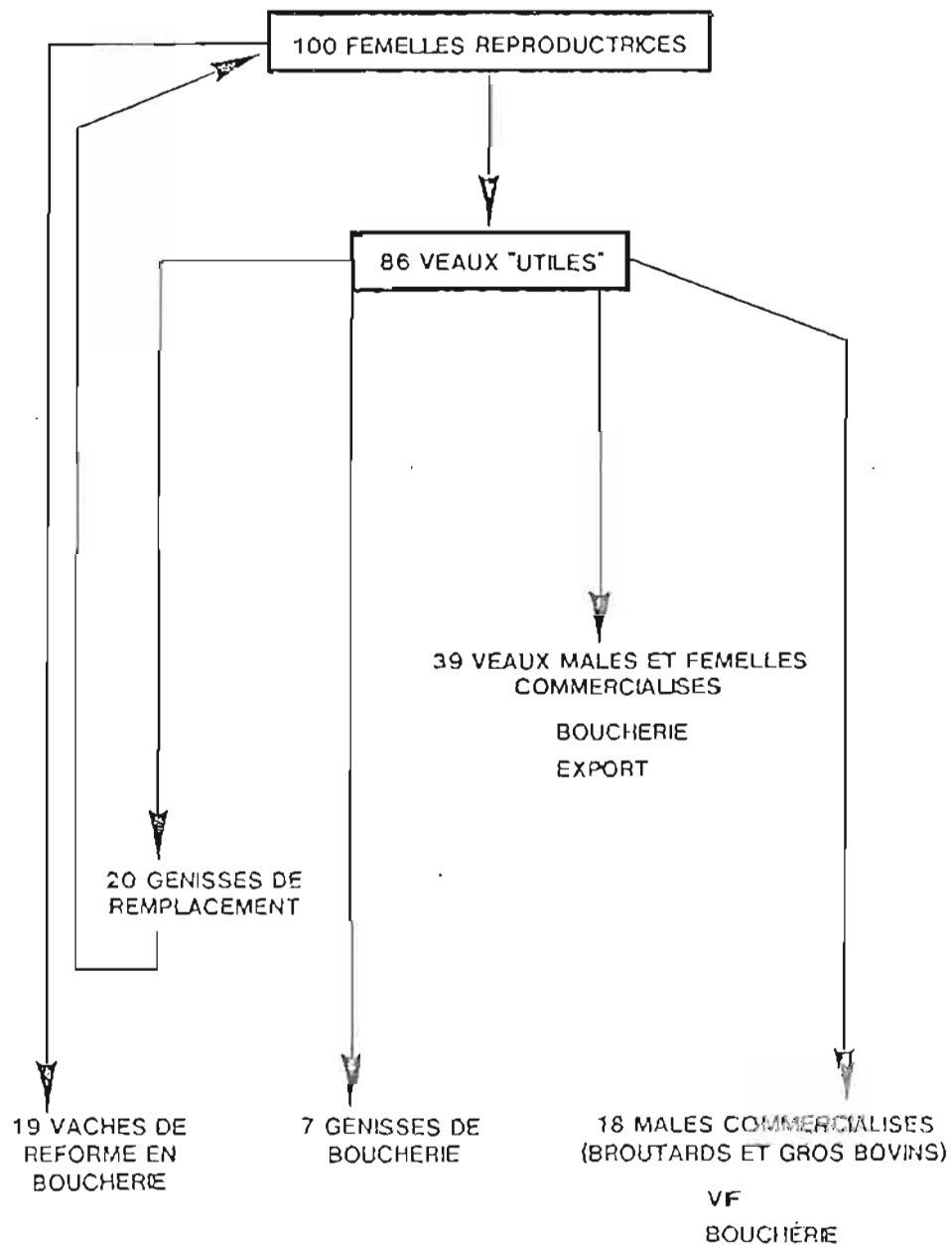
— Limite de la région Rhône - Alpes
..... Zone d'influence de BOURG EN BRESSE

Tableau 13 - STATISTIQUES DU CHEPTEL PAR DEPARTEMENT DANS LA ZONE D'INFLUENCE DU MARCHE DE BOURG-EN-BRESSE EN 1979

CHEPTEL	TOTAL BOVINS	VACHES LACTIERES	VACHES NOURRICES	VEAUX DE MOINS D'UN AN	BOVINS DE 1 A 2 ANS	30 QUINS DE 2 ANS ET +	CHEVRES	BREBIS MÈRES	PORCS
FRANCE ENTIERE	23 213 004	7 278 860	2 848 930	5 300 825	4 594 183	3 190 226	949 528	8 158 022	11 132 387
<u>RHONE-ALPES</u>	1 181 381	504 576	74 107	255 540	203 889	143 269	177 963	413 299	532 441
AIN	260 342	97 381	9 930	62 220	54 056	36 155	17 794	28 836	154 836
ARDECHE	54 363	33 062	2 565	7 024	7 162	4 550	45 528	94 895	21 864
DROME	50 257	13 901	1 689	20 275	9 725	4 217	48 133	109 673	105 012
ISERE	197 250	78 586	7 563	45 576	37 439	28 086	29 216	51 513	59 244
LOIRE	262 109	105 292	39 471	48 495	39 827	29 024	15 145	48 526	58 569
RHONE	114 039	54 947	8 048	17 615	17 761	12 668	17 077	29 056	29 492
SAVOIE	95 109	40 542	2 455	22 637	16 837	12 638	6 862	29 060	28 978
HAUTE-SAVOIE	147 912	77 865	2 386	31 248	20 482	15 931	5 998	21 736	74 546
<u>HORS RHONE-ALPES</u>									
DOUBS	273 456	128 676	1 876	54 957	49 928	38 019	715	14 225	63 456
COTE D'OR	276 592	44 149	56 610	71 168	65 028	39 637	1 355	65 089	42 483
JURA	199 448	78 239	4 228	45 074	40 917	30 990	1 496	-	37 015
HAUTE-LOIRE	196 467	129 531	5 182	24 539	21 503	17 712	14 012	134 477	55 256
SAONE-ET-LOIRE	587 622	66 465	161 175	158 745	126 059	75 168	38 808	119 244	110 228
TOTAL ZONE D'INFLUENCE	2 714 966	951 636	303 178	610 023	507 324	342 795	234 349	746 334	840 679
<u>FRANCE ENTIERE</u>	11,7	13,1	10,6	11,5	11,0	10,7	24,7	9,1	7,6

Figure 14 - SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU BOVIN
NATIONAL EN 1978

(d'après les données ONIBEV)



A partir d'un effectif de 1.254.814 femelles reproductrices, on a ainsi une estimation des animaux commercialisés, soit quelque :

- 489 000 jeunes veaux (export et boucherie)
- 552 000 gros bovins de réforme et broutards (export et boucherie).

Si on s'assigne comme objectif final que 34 % des bovins commercialisés sur la zone d'influence passeront sur le futur marché - ce qui correspond au pourcentage de l'ensemble du pays pour 1981 - les effectifs fréquentant le marché en période de croisière seraient de quelque :

- 188 000 gros bovins et broutards
- 166 000 jeunes veaux.

Les départements de la COTE D'OR, du JURA, de SAONE et LOIRE, de la LOIRE et de la HAUTE LOIRE continueront sans doute également dans l'avenir à fréquenter notablement les marchés de DIJON, SAINT CHRISTOPHE, MOULINS et SANCOINS. L'effectif théorique de gros bovins commercialisables sur ces départements est de 303 750 têtes ; on peut estimer que 5 % seulement et non pas 34 % passeront par le marché de BOURG EN BRESSE, ce qui ramène l'apport annuel objectif total à 100 000 gros bovins et broutards.

En ce qui concerne les jeunes veaux, on a vu précédemment qu'il se traitait déjà actuellement quelque 190 000 jeunes veaux sur la place de BOURG dont 140 000 à l'export. En tenant compte du cas particulier de l'opérateur BOVICOOOP qui ne passera pas par le marché d'une part, et des différents engagements hors foirail des gros opérateurs veaux, d'autre part, l'apport annuel objectif de veaux sur le futur marché devra être limité à 80 000 têtes.

On peut estimer que ces objectifs seront atteints 5 ans après l'aménagement du nouveau marché.

42.3 Les atouts du futur marché : fonctions et images à développer

Les objectifs quantifiés de fréquentation du futur marché correspondent à des perspectives réalistes de développement liées aux atouts particuliers dont dispose la place de BOURG EN BRESSE pour cela.

La stratégie de développement du futur marché, à hauteur des objectifs assignés précédemment, passe par la mise en jeu de ces atouts particuliers qui seront constitués par des fonctions et images particulières.

423.1 Un marché régional d'intérêt communautaire européen, spécialisé pour l'exportation sur l'ITALIE

L'ITALIE, dont le déficit en viande bovine augmente, exerce une demande pressante sur une production française globalement excédentaire (1). Cette situation entraîne, dans le contexte C.E.E., le développement d'un flux exportateur de carcasses et de bovins vivants sur l'ITALIE (bovins prêts à l'abattage, jeunes veaux et génisses d'élevage, bovins à engraisser). Sans l'exportation d'animaux vivants, la part des jeunes veaux d'élevage et des bovins maigres à engraisser est sans cesse grandissante eu égard à la politique d'accroissement du cheptel Italien d'une part, et aux conditions socio-économiques italiennes plus favorables à l'engraissement d'autre part (dans la plaine du PO, notamment).

Comme ce courant exportateur se situe dans un contexte de complémentarité structurelle plus que conjoncturelle, on peut gager qu'il se maintiendra, sinon se développera encore pendant de nombreuses années à venir.

La région RHONE ALPES est évidemment la plaque tournante géographique des exportations vers l'ITALIE, et BOURG EN BRESSE y apparaît comme la place la mieux située pour l'exportation d'animaux vivants, compte tenu :

- de sa situation géographique, notamment en fonction des liaisons routières par le Tunnel du MONT BLANC (Notons au passage que les exportations de jeunes veaux se font exclusivement par la route et que pour les gros bovins le transport ferroviaire stagnerait voire serait en régression) ;
- de sa fonction actuelle à l'exportation, on a vu que les négociants de l'AIN sont d'ores et déjà très fortement implantés sur le marché Italien en matière de veaux, et leur dynamisme est un facteur de développement important du futur marché.

Un autre facteur important pour l'image du futur marché en général, et pour sa spécialisation à l'exportation (2) en particulier, est la qualité sanitaire des animaux présentés. Le cheptel bovin du département de l'AIN est particulièrement sain avec un très faible taux de morbidité, un système d'identification pérenne y a été mis en place

(1) Si la France est très excédentaire en quartiers avant, elle doit par contre importer des quartiers arrière.

(2) Cf. annexe 2 indiquant les conditions sanitaires exigées à l'exportation en vif.

Un service de délivrance de la carte verte sera mis en place par la Direction des Services Vétérinaires dans le futur marché, avec contrôle exhaustif des animaux à l'entrée au niveau d'un point de passage obligé. Ce système permettra de contrôler ainsi tout particulièrement l'origine des animaux provenant des autres départements.

La profession des négociants en bestiaux est d'ailleurs tout à fait intéressée à ce que les transactions se fassent sous l'image de marque de la qualité sanitaire (cf. la position de la Fédération Nationale des Commerçants en Bestiaux en annexe 3).

L'aménagement du marché de BOURG EN BRESSE sera non seulement facteur de développement économique local et régional, mais constituera de plus un outil d'échanges communautaires dans le cadre complexe de la filière bovine européenne.

423.2 Un marché de MONTBELIARDES où on trouve des génisses prêtes

La race charolaise pure ou croisée est bien représentée sur le marché de BOURG dans la catégorie des bovins de boucherie gras ou à engraisser : ceci est dû à la proximité de la zone de cette race et à l'augmentation du nombre de vaches allaitantes.

A côté de cette race à viande et de la commune pie noire, on trouve sur le marché des vaches de réforme, jeunes veaux et génisses prêtes de : races MONTBELIARDES, race laitière recherchée pour sa rusticité et son bon comportement à l'engraissement (voir tableau II § 42.1).

Le marché des génisses prêtes est un marché en vif spécialisé assurant une fonction technique importante pour la gestion et la promotion du patrimoine génétique bovin national.

Les transactions de génisses prêtes sont en progression croissante sur la place de BOURG EN BRESSE dans le cadre de la zone MONTBELIARDE (quelque 8 000 génisses auraient été exportées avec carte verte en 1981). Dans l'avenir, la spécialisation vers ce type de production pour l'exportation peut constituer une des orientations de certains élevages de la zone MONTBELIARDE. Les potentialités de développement de ce type de transactions sur le futur marché sont loin d'être négligeables. *On a ici un exemple prouvant que l'existence d'un marché en vif aval spécialisé peut constituer un levier d'orientation et de développement économique pour la production bovine.*

423.3 Un grand marché moderne de cotations avec gamme complète de services

Le marché de BOURG EN BRESSE est et sera un grand marché de cotations

très utile dans la zone d'influence eu égard aux caractéristiques des structures de production, des systèmes d'élevage et des races présentées.

Le futur marché aménagé aura les fonctions et l'image d'un grand marché moderne avec une gamme complète de services (cf. § 11.4 et note circulaire DIAME-SAREQ du 30.12.81) :

- services à caractère fonctionnel ;
- services à caractère logistique ;
- services à caractère financier ;
- services à caractère sanitaire .

423.4 Un marché moderne transparent où il y a garantie de paiement

Les marchés traditionnels aux bestiaux étaient régis par la règle de la parole donnée dans le cadre d'une société fermée d'interconnaissance, telle qu'était la profession des marchands de bestiaux.

Aujourd'hui les temps ont changé, la profession a évolué et s'est adaptée aux modes de transaction du négoce moderne : paiement par chèques ou effets, tenue d'une comptabilité moderne parfois même informatisée avec facturations, etc... La transparence est de rigueur.

Parallèlement, de grands marchés modernes avec ventes à l'export se sont développés, fréquentés par une population d'opérateurs nombreux et variés d'origines diverses : des risques de non paiements sont apparus.

De nos jours, il est important qu'un grand marché en vif ait l'image d'un marché sans risques de non paiement.

La profession des négociants du département de l'AIN préoccupée par cette garantie de paiement a d'ores et déjà suscité un montage à cette fin : deux systèmes principaux sont envisageables :

- l'assurance directe des éleveurs ou de la société gestionnaire ; elle est relativement coûteuse ;
- l'intervention d'une société d'affacturage à fonction bancaire, permettant de réaliser la complète transparence.

Les deux caisses de Crédit Agricole régionales ont déjà été contactées pour cette deuxième formule et seraient toutes deux intéressées.

42.4 L'importance du jour de marché et sa fréquence hebdomadaire

Le maintien du jour de marché le mercredi d'une part, et le passage d'un marché de fréquence bi-mensuelle à un marché hebdomadaire d'autre part, constituent les deux fers de lance tactiques qui permettront d'atteindre les objectifs de développement du futur marché aménagé.

La première mesure permettra de respecter les tournées des utilisateurs habituels du marché de BOURG, la deuxième permettra de potentialiser le marché en augmentant le nombre et la fréquence de fréquentation des opérateurs.

42.5 L'engagement des utilisateurs : garantie de réussite de l'opération

La présente étude de factibilité a été suivie par un groupe de travail dans lequel les principaux agents économiques concernés étaient représentés; elle est donc le résultat d'un travail collectif d'échanges, de réflexion, de décisions et d'engagements de la part de ces différents acteurs. *Cette étude exprime donc le consensus des différents utilisateurs et des pouvoirs publics au niveau du transfert et de l'aménagement du marché en vif de BOURG EN BRESSE.*

L'engagement des utilisateurs d'ores et déjà réalisé au niveau de l'étude du projet de transfert sera en outre matérialisé au niveau de la participation à la structure gestionnaire du futur marché (voir & 6.8).

On rappellera pour mémoire la position des principaux utilisateurs.

Au niveau des apporteurs

- les petits producteurs non organisés (la majorité) : ils occuperont une place non négligeable dans l'avenir et seront mobilisés par le biais du syndicat agricole -section bovine- et des autres organismes professionnels agricoles ;

- les négociants en bestiaux : on a vu précédemment (& 23.1) qu'ils étaient un des moteurs de l'opération par leur dynamisme et leur volonté d'évolution. Au niveau du département de l'AIN, il est d'ores et déjà acquis que la profession participera à la société gestionnaire du futur marché par le biais de son syndicat. Des contacts ont été pris avec les syndicats des départements limitrophes.

Au niveau des acheteurs

On sait que si les apports sont assurés, il y aura toujours des acheteurs, le facteur premier étant l'offre potentielle s'ajustant sur la demande. On rappellera ici les principaux acheteurs de la place de BOURG.

- par les négociants ;

- la coopérative U.D.C.A. est un acheteur-abatteur important puisqu'elle traite quelque 20 000 gros bovins par an. Une partie seulement est produite sous contrats, le reste est acheté en vif sur le marché de BOURG. La section bovine de l'U.D.C.A. s'est clairement déterminée en faveur du développement du futur marché en tant qu'acheteur potentiel, d'autant que le nombre de bovins produits sous contrats risque fort de diminuer avec l'abaissement des primes étatiques qui les accompagnent.

La section bovine de l'U.D.C.A. pourrait même envisager à terme l'utilisation des équipements du futur marché en dehors du jour du marché pour la fonction "ramassage-allotement" qu'elle assure dans le cadre de ses contrats de production (jeunes veaux et gros bovins). Cela lui permettrait de réaliser des économies substantielles par rapport à la situation actuelle où elle doit assurer les charges de ses propres équipements.

- les autres grossistes abatteurs (cf. § 23.3) ; ils exercent une demande permanente sur le bétail d'abattage.

- les acheteurs Italiens : ils sont déjà présents sur la place de BOURG EN BRESSE et ont d'ores et déjà établi un réseau de relations privilégiées avec les négociants de la place.

4.3 CONCLUSION : DIMENSIONNEMENT RAISONNE D'UNE PREMIERE TRANCHE D'AMENAGEMENT

Nous avons examiné les perspectives importantes de développement du futur marché aménagé de BOURG et fixé des objectifs réalistes de fréquentation en période de croisière, soit :

- 100 000 gros bovins et broutards ;
- 80 000 jeunes veaux.

Le dimensionnement d'une première tranche d'aménagement est une décision qui se traduit en termes d'acceptation d'un risque de dépassement d'une capacité de logement du bétail lors des périodes de pointes de fréquentation. L'estimation de la probabilité de dépassement ne peut se mesurer qu'à posteriori sur un référentiel statistique suffisamment long et en dehors de tout projet modifiant brutalement les tendances évolutives : ce qui n'est pas le cas du projet d'aménagement du futur marché.

Le dimensionnement raisonné d'une première tranche d'aménagement est fourni dans ce tableau ci-après

Tableau 15 - DIMENSIONNEMENT RAISONNE D'UNE PREMIERE TRANCHE D'AMENAGEMENT

	Pointe maximum 1972 - 1982	Objectifs d'apport en croisière : 100 000 GB 80 000 veaux		Dimensionnement d'une première tranche d'aménagement	
		Moyenne hebdomadaire	Pointe théorique maximum calculée (1)	Nombre de places	Taux d'équipement de la pointe maximum théorique
Gros bovins et broutards (le mercredi)	1 600	1 920	3 070	2 000	= 65 %
Veaux et broutards (le mardi)	1 800	1 540	1 930	1 500	= 78 %
Ovins - Caprins	270	-	-	500	-
Porcelets	1 600	-	-	1 000	-
Chevaux	250	-	-	120	= 50 %

Au total, selon le principe retenu d'un jour de marché hebdomadaire, c'est un équipement correspondant à une capacité instantanée de 2 900 équivalents gros bovins qui est retenu pour une première tranche d'aménagement.

(1) Selon l'hypothèse :

- gros bovins : 60 % au-dessus de la moyenne
- veaux : 25 % au-dessus, au vu des statistiques de fréquentation du foirail en 1981.